



Poire à Botzi AOP

Détenteur de la marque et du programme

Poire à Botzi AOP
c/o Union fruitière fribourgeoise
Route de Grangeneuve 31
1725 Posieux

Téléphone: 026 305 58 66
Email: info@poire-a-botzi.ch
www.poire-a-botzi.ch

Public cible

Producteurs et commerçants de la Poire à Botzi.

Bénéfice pour le client

Garantie d'un produit authentique.

Exigences essentielles

1. La variété "Petite poire à grappe" (version française), "Kleine Büschelbirne" (version allemande) et "Büschelbirne" (version dialecte alémanique) est la seule admise pour la production de *Poire à Botzi AOP*.
2. Les producteurs de *Poire à Botzi AOP* suivent les directives pour la production intégrée (PI) ou les dispositions légales relatives à l'agriculture biologique (bio).
3. La production, le stockage des fruits frais et la préparation des conserves de *Poire à Botzi AOP* s'effectuent exclusivement à l'intérieur des limites du canton de Fribourg y compris les enclaves bernoises de Clavaleyres et de Münchenwiler ainsi que les districts d'Avenches et de Payerne, et les communes d'Yvonand et de Dompierre du canton de Vaud.
4. La plantation d'arbres pour la production de *Poire à Botzi AOP* est autorisée jusqu'à une altitude de 900 mètres au maximum.

Règlements / Standards

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/kennzeichnung/ursprungsbezeichnungen-und-geografische-angaben.html>

Etiquetage

Chaque emballage de Poire à Botzi AOP en fruit frais ou en conserve doit comporter une étiquette avec les mentions suivantes:

- Poire à Botzi AOP ;
- Appellation d'origine contrôlée ;
- le nom du producteur / transformateur ;
- l'image ci-dessous :



Inscription

Directement auprès du détenteur du programme.

Audit

Tous les 2 ans via ProCert ou en collaboration avec des sous-traitants.

Validité du certificat

2 ans

Coûts

Selon le règlement tarifaire du détenteur du programme et/ou ProCert.

Personne de contact ProCert

Raphael Sermet
Téléphone 031 560 67 69
Email: r.sermet@procert.ch

source: www.poire-a-botzi.ch